

TF1 lance son offensive contre Dailymotion et YouTube

TF1 met ses menaces à exécution. En décembre dernier, la première chaîne de TV européenne menaçait de poursuivre Dailymotion et YouTube, excédée de voir certains de ses programmes exclusifs (séries TV, films) se retrouver en libre accès sur ces sites. Aujourd'hui, selon le site du journal les Echos, le groupe passe de la parole aux actes.

Comme on pouvait s'en douter, la filiale du géant du bâtiment accuse les deux plates-formes de « contrefaçon, concurrence déloyale et parasitisme ». Une plainte a été déposée, ce que confirme d'ailleurs Google, la maison mère de YouTube.

Et TF1 entend marquer le coup. Les montants de dommages et intérêts annoncés en décembre étaient les bons : la chaîne réclame pas de 100 millions d'euros à Yoube, soit presque dix fois son chiffre d'affaires annuel et 39,7 millions à Dailymotion, ce qui représente deux fois son chiffre d'affaires.

En juillet dernier, avec le concours d'un huissier, TF1 aurait repéré toute une série de contenus disponibles sur le site allant des spectacles de l'humoriste Gad Elmaleh jusqu'aux séries américaines, telle *Lost* ou *Heroes*. Des contenus visionnés des dizaines de milliers de fois.

Cette plainte illustre une nouvelle fois la position difficile de ces sites en terme de respect des droits d'auteurs. Et les plaintes se multiplient : en mars dernier, c'est la société de production Calt qui poursuivait Dailymotion en demandant 1,4 million d'euros de dommages et intérêts pour la diffusion illégale d'épisodes de 'Kaamelot' et 500.000 euros pour 'Caméra Café'.

Et la plate-forme a déjà été condamnée pour la diffusion illégale du film 'Joyeux Noël'.

Aux Etats-Unis, c'est le géant des médias Viacom (Paramount, MTV...) qui a porté plainte contre YouTube. Il lui réclame la coquette somme de 1 milliard de dollars !

Ces sites communautaires ont pourtant mis en avant de nouveaux outils de filtrage censés en finir avec la diffusion de contenus protégés. Dailymotion a ainsi signé un partenariat technologique avec l'Ina, la première banque d'images numérisées au monde, afin d'utiliser le dispositif de détection des vidéos protégées avec la technologie « Signature »

Le site a également mis en place un système de blocage de vidéos déjà refusées (hashing) et une solution de fingerprinting audio (AudibleMagic),

YouTube de son côté, a annoncé la sortie d'un système à base de reconnaissance vidéo, devant empêcher sinon dissuader les actes de piratage.

D'ailleurs, il y a moins d'un mois, **Guiseppe Demartino**, responsable juridique et réglementaire de Dailymotion, expliquait à *Silicon.fr* que ces problèmes de diffusion pirates appartenaient au passé.

« Dailymotion a mangé son pain noir sur cette question. Les solutions que nous avons mis en place (fingerprinting avec audiblemagic, technologie de signature avec l'INA) fonctionnent. Une fois que les

empreintes sont dans la base, un contenu ne peut plus être uploadé illégalement. On ne peut pas encore affirmer que la base de nos 5 millions de vidéos est vierge de tout contenus piratés mais nous mettons tous les moyens pour y arriver », soulignait-il.

D'un autre côté, Dailymotion et YouTube pourraient profiter d'une récente décision de justice. Le tribunal de grande instance de Paris vient ainsi de débouter les humoristes Lafesse et Omar & Fred qui avaient poursuivi Dailymotion. Pour la justice, le site est hébergeur et non pas éditeur de contenus. Une nuance de taille qui pourrait faire jurisprudence.